



DPE5 - DSDEN 31 - VERSION 16/01/2026

Codification AGAPE : ADM-FPEX

FICHE DE POSTE

Enseignant(e) chargé(e) de mission au sein du service de l'action éducative et culturelle de la Cinémathèque à mi-temps

1. Cadre

Placé sous l'autorité du DASEN de Haute-Garonne, rattaché à HAUTE GARONNE 22 TLSE IEN.A., sous la responsabilité fonctionnelle de Franck Loiret, directeur délégué de la Cinémathèque et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN mission « Arts et culture ».

2. Missions et activités

- développer l'éducation artistique et culturelle des élèves par l'accompagnement des enseignants dans leur projet pédagogique.
- contribuer à l'enrichissement du projet éducatif de la Cinémathèque
- Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par la Cinémathèque et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves.
- Concevoir et mettre en place un programme d'activités culturelles (élargir la proposition d'ateliers à partir des ressources de la Cinémathèque) en collaboration avec le service éducatif de la Cinémathèque.
- Contribuer à l'animation des ateliers, in situ ou dans les écoles, et relayer les attentes didactiques des enseignants du premier degré, notamment ceux du cycle 3.
- Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques adaptés au premier degré : documents, dossiers thématiques, maquettes pédagogiques en lien avec les programmes d'enseignement du cycle 3, mais aussi des supports innovants comme les livres numériques développés actuellement par la Cinémathèque.

3. Compétences et aptitudes attendues

- Une appréciation fine de la politique d'éducation artistique et culturelle mise en œuvre (niveau national, niveau académique, niveau départemental) et des instructions officielles en cours.
- Des qualités organisationnelles et relationnelles nécessaires pour un travail de qualité avec l'équipe de la Cinémathèque et ses partenaires, comme pour l'accueil des publics scolaires.
- Des connaissances attestées, dans le domaine de la pédagogie et de la didactique de l'enseignement des arts visuels (cinéma), des connaissances notionnelles et culturelles dans le domaine du cinéma.
- Une maîtrise des technologies modernes d'information et de communication et de traitement d'images numériques.
- Une disponibilité permettant l'adaptation aux horaires de travail de l'établissement d'accueil.

4. Conditions d'exercice

L'enseignant est rattaché à la circonscription où il exerce l'autre partie du mi-temps.
Il est présent à la cinémathèque 4 demi-journées par semaine et 1 mercredi sur 2.

5. Spécificité

Localisation :

Cinémathèque de Toulouse – rue du Taur et centre délocalisé de Balma

Horaires :

Le service « action éducative et culturelle » de la Cinémathèque est ouvert tous les jours (sauf week-end) de 9h à 13h et de 14h à 17h.

L'établissement ne ferme pas pendant les congès scolaires ; une présence ponctuelle peut être demandée

Titre requis : Professeur des écoles

6. Affectation - situation administrative

Recrutement par appel à candidature.

Renouvellement une fois par période de 3 ans et chaque année, sur la base d'un bilan annuel d'activité qui conditionne la reconduction annuelle de la mission